

N° 12
23 MARS
2000

Page 641
à 692

*L*B.O.

BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

SOMMAIRE

ORGANISATION GÉNÉRALE

- 645 Administration centrale du MEN (RLR : 122-0)
Création d'un Haut Comité éducation-économie-emploi.
D. n° 2000-216 du 6-3-2000. JO du 9-3-2000
(NOR : MENK0000420D)
- 646 Administration académique (RLR : 140-2g)
Délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels
d'encadrement.
A. du 1-3-2000. JO du 10-3-2000 (NOR : MENA0000532A)
- 648 Centre national de documentation pédagogique
(RLR : 151-0)
Comités d'hygiène et de sécurité auprès des CRDP.
A. du 15-3-2000 (NOR : MENF0000654A)
- 649 Centre national d'enseignement à distance (RLR : 151-1)
Comités d'hygiène et de sécurité spéciaux au CNED.
A. du 15-3-2000 (NOR : MENF0000628A)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

- 651 Études de droit (RLR : 431-2)
DEUG droit, licences et maîtrises du secteur droit et science
politique.
A. du 29-2-2000. JO du 8-3-2000 (NOR : MENS0000494A)
- 652 Brevets de technicien supérieur (RLR : 544-4b)
Calendrier des épreuves des examens - session 2000.
A. du 24-2-2000. JO du 10-3-2000 (NOR : MENS0000393A)

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 661 Baccalauréat (RLR : 544-1c)
Oeuvres au choix au baccalauréat technologique techniques
de la musique et de la danse - session 2000.
N.S. n° 2000-041 du 16-3-2000 (NOR : MENE0000642N)
- 670 Programmes (RLR : 524-5)
Informatique de gestion et de communication en seconde générale
et technologique.
A. du 29-2-2000. JO du 8-3-2000 (NOR : MENE0000411A)
- 674 Concours général (RLR : 546-2)
Calendrier du concours général des lycées - année 2000.
N.S. n° 2000-042 du 16-3-2000 (NOR : MENE0000643N)

PERSONNELS

- 677 Examens (RLR : 723-3b)
Unité de spécialisation 3 du CAPSAIS - année 2000-2001.
A. du 28-2-2000. JO du 7-3-2000 (NOR : MENE0000421A)

- 677 Concours (RLR : 627-4)
Médecins de l'éducation nationale - année 2000.
A. du 15-3-2000 (NOR : MENA0000655A)
-

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 679 Admissions à la retraite
IGEN.
A. du 23-7-1999. JO du 1-8-1999 (NOR : MENI9901653A)
A. du 29-10-1999. JO du 9-11-1999 (NOR : MENI9902235A)
A. du 9-12-1999. JO du 17-12-1999 (NOR : MENI9902700A)
- 679 Nomination
Secrétaire générale de l'INRP.
A. du 9-12-1999. JO du 7-3-2000 (NOR : MENA0000478A)
- 680 Nomination
DAFCO de l'académie de Reims.
A. du 15-3-2000 (NOR : MENA0000645A)
- 680 Nominations
Commission administrative paritaire nationale des IA-IPR.
A. du 15-3-2000 (NOR : MENA0000341A)
- 682 Nominations
Comité central d'hygiène et de sécurité du ministère chargé
de l'enseignement supérieur et de la recherche.
A. du 16-3-2000 (NOR : MENA0000679A)
-

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 683 Vacances de postes
Proviseurs vie scolaire.
Avis du 15-3-2000 (NOR : MENA0000644V)
- 684 Vacance d'emploi
Secrétaire général du CEREQ.
Avis du 8-3-2000. JO du 8-3-2000 (NOR : MENA0000327V)
- 685 Vacance de poste
Directeur du CROUS d'Orléans-Tours.
Avis du 11-3-2000. JO du 11-3-2000 (NOR : MENA0000542V)
- 685 Vacance de poste
Directeur du CROUS de Nancy-Metz.
Avis du 11-3-2000. JO du 11-3-2000 (NOR : MENA0000543V)
- 686 Vacances de postes
Techniciens de l'éducation nationale - rentrée 2000.
Avis du 15-3-2000 (NOR : MENA0000605V)
- 687 Vacance de poste
Poste à l'École nationale de la météorologie.
Avis du 15-3-2000 (NOR : MENP0000611V)

688

Avis de concours
Chargés d'études documentaires au ministère de la culture
et de la communication.
Avis du 15-3-2000 (NOR : MENA0000561V)

Le B.O. sur Internet

Le Bulletin officiel de l'éducation nationale est en ligne sur le site Internet du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie (<http://www.education.gouv.fr/bo>) depuis le 11 juin 1998.

On y retrouve les B.O. hebdomadaires, spéciaux et hors-série.

Ce service offre trois possibilités :

- la consultation en ligne,
- le téléchargement,
- l'abonnement thématique.

Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel de l'éducation nationale pour un an au prix de 485 F (73,94 €)
BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Geneviève cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITE	METROPOLE DOM-TOM	ETRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		485 F	799 F	664 F	
			73,94 €	121,81 €	101,23 €	

Règlement à la commande :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable du CNDP.
- par mandat administratif à l'ordre de l'agent comptable du CNDP - CCP Paris, code établissement 30041. Code guichet 00001. N° de compte 09 137 23H 020, clé 14.

Nom, prénom (écrire en majuscules)

Etablissement (facultatif)

N° Rue, voie, boîte postale

Localité

Code postal Bureau distributeur

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

Nom de l'organisme payeur

N° de CCP

Relations abonnés : 03 44 03 32 37
Télécopie : 03 44 03 30 13

Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé



Directeur de la publication : Alain Thyreau - Directrice de la rédaction : Colette Paris - Rédactrice en chef : Jacqueline Pelletier - Rédacteur en chef adjoint : Jacques Aranhas - Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - Secrétaire générale de la rédaction : Martine Marquet - Préparation technique : Monique Hubert - Maquettistes : Laurette Adolphe-Pierre, Christine Antoniuk, Béatrice Heuline, Bruno Lefebvre, Karin Olivier, Pauline Ranck ● RÉDACTION ET RÉALISATION : Mission de la communication, Bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● DIFFUSION ET ABONNEMENTS : CNDP Abonnement, B - 750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX 9. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● Le B.O. est une publication du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

ORGANISATION GÉNÉRALE

ADMINISTRATION
CENTRALE DU MEN

NOR : MENK0000420D
RLR : 122-0

DÉCRET N° 2000-216
DU 6-3-2000
JO DU 9-3-2000

MEN
DPD

Création d'un Haut Comité éducation-économie-emploi

Vu Code de l'ens. tech. ; Code du trav. not. livres Ier et IX ; L. n° 71-577 du 16-7-1971 mod. ; L. n° 84-52 du 26-1-1984 mod. ; L. de prog. n° 85-1371 du 23-12-1985 mod., not. art 7 ; L. d'orient. n° 89-486 du 10-7-1989 mod. ; avis du CSE du 27-1-2000 ; avis du CNESE du 17-1-2000

Article 1 - Il est créé auprès du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie un Haut Comité éducation-économie-emploi chargé d'établir une concertation permanente entre l'éducation nationale et ses partenaires économiques afin d'assurer une réflexion prospective sur les liens entre l'ensemble du système éducatif, l'économie et l'emploi et d'éclairer les prises de décisions des différents acteurs en charge de ces domaines.

Article 2 - Le haut comité soumet au ministre de l'éducation nationale des mesures propres à améliorer la relation éducation-économie-emploi. Pour ce faire, il constitue un lieu d'échanges et de débats notamment avec les ministères et les personnels compétents. Il arrête annuellement son programme de travail. Il prend toute initiative et dispose des études concernant l'éducation, l'économie et l'emploi. Il peut également en faire réaliser à son initiative. Il peut, de la même manière, se saisir ou être saisi par le ministre de tout problème lié à son champ de compétence. Il se réunit au moins une fois par an et peut créer des groupes de travail en tant que de besoin.

Article 3 - Le haut comité comprend 41 membres nommés par le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie pour une durée de trois ans renouvelable :

- 18 personnes représentatives des organisations professionnelles représentatives d'employeurs et des organisations syndicales de salariés désignées sur proposition de leurs organisations respectives. Ces organisations peuvent désigner chacune un suppléant ;
- le directeur général de l'administration et de la fonction publique ou son représentant ;
- les directeurs des administrations centrales et organismes publics suivants ou leurs représentants :
 - le directeur de la prévision du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ou son représentant ;
 - le directeur de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère de l'emploi et de la solidarité ou son représentant ;
 - le directeur de la programmation et du développement du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie ou son représentant ;
 - le directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ou son représentant ;
 - le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle ou son représentant ;
 - le directeur du centre d'études et de recherches sur les qualifications ou son représentant ;
 - le commissaire au Plan ou son représentant ;
 - le directeur de l'Agence nationale pour l'emploi ou son représentant ;

-12 personnalités qualifiées choisies pour leur compétence en matière d'éducation, d'économie et d'emploi ;

- 2 personnalités dont l'une exerce son activité dans une entreprise ou une organisation professionnelle ou syndicale et l'autre dans un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche qui sont désignées en qualité de coprésident du haut comité.

Les directions du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie ainsi que les établissements sous tutelle de ce ministère participent en tant que de besoin aux travaux et aux réunions du haut comité.

Article 4 - Tout membre du haut comité qui, avant le terme de son mandat, cesse de remplir les conditions au titre desquelles il a été nommé ou qui démissionne, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

Article 5 - Le haut comité peut inviter en tant que de besoin des experts français et étrangers. Les services et établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie communiquent au haut comité, à sa demande, les données utiles à l'accomplissement de sa mission.

Article 6 - Les fonctions des membres du haut comité sont gratuites. Les frais occasionnés par les déplacements et les séjours des membres du haut comité dans le cadre de leurs travaux sont remboursés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans le service public.

Article 7 - Le secrétariat du haut comité est assuré par la mission éducation-économie-emploi placée auprès de la direction de la programmation et du développement du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Article 8 - Le décret n° 97-504 du 21 mai 1997 portant création du Haut Comité de la formation professionnelle est abrogé.

Article 9 - Le ministre de l'éducation nationale de la recherche et de la technologie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française

Fait à Paris, le 6 mars 2000

Lionel JOSPIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
Claude ALLÈGRE

ADMINISTRATION
ACADÉMIQUE

NOR : MENA0000532A
RLR : 140-2g

ARRÊTÉ DU 1-3-2000
JO DU 10-3-2000

MEN
DPATE A1

Délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels d'encadrement

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 85-899 du 21-8-1985 mod. ; D. n° 90-676 du 18-7-1990 ; D. n° 95-131 du 7-2-1995 ; D. n° 98-408 du 27-5-1998 ; A. du 14-5-1997

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté du 14 mai 1997 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

“Article 1 - Délégation permanente de pouvoirs est donnée aux recteurs d'académie pour prononcer à l'égard des personnels appartenant aux corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, des inspecteurs de l'éducation nationale, aux corps des personnels

de direction de première catégorie et de deuxième catégorie d'établissements d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale, au corps des conseillers d'administration scolaire et universitaire et au corps des intendants universitaires les décisions suivantes :

- octroi des congés prévus à l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, sauf pour les cas où l'avis du comité médical supérieur est requis ;
- réintégration après congé de longue maladie ;
- mise en position “accomplissement du service national” ;
- mise en position de congé parental ;
- autorisation de travailler à mi-temps pour raison thérapeutique, sauf dans les cas nécessitant l'avis du comité médical supérieur, à

l'exception des conseillers d'administration scolaire et universitaire et des intendants universitaires exerçant des fonctions d'agent comptable ;

- autorisation d'absence, notamment pour se rendre à l'étranger à titre personnel ;

- reconnaissance de l'état d'invalidité temporaire et versement de l'allocation d'invalidité temporaire et, le cas échéant, la majoration pour tierce personne ;

- octroi du congé bonifié ;

- ouverture du droit à la prise en charge des frais de changement de résidence, en application des dispositions du décret du 28 mai 1990 susvisé ;

- ouverture du droit à la prise en charge des frais de changement de résidence, en application des dispositions du décret du 12 avril 1989 susvisé ;

- admission au congé de fin d'activité institué par la loi du 16 décembre 1996 susvisée ;

- autorisation de cumul de rémunérations prévue par le décret-loi du 29 octobre 1936 susvisé ;

- octroi du bénéfice du mi-temps de droit pour raisons familiales, en application des dispositions du décret du 7 février 1995 susvisé, à l'exception des conseillers d'administration scolaire et universitaire et des intendants universitaires exerçant les fonctions d'agent comptable ;

- autorisation de travailler à temps partiel, à l'exception des conseillers d'administration scolaire et universitaire et des intendants universitaires exerçant les fonctions d'agent comptable ;

- avancement d'échelon ;

- classement après recrutement par voie de concours ;

- classement après nomination consécutive à une inscription sur liste d'aptitude ou tableau d'avancement ;

- mise en cessation progressive d'activité, à l'exception des conseillers d'administration scolaire et universitaire et des intendants universitaires exerçant les fonctions d'agent comptable.”

Article 2 - L'article 2 du même arrêté est modifié comme suit :

I - Au 1 dudit article, les mots : “- avancement d'échelon ; - autorisation de travailler à temps

partiel, à l'exception des conseillers d'administration scolaire et universitaire et des intendants universitaires exerçant les fonctions d'agent comptable ; - mise en cessation progressive d'activité ;” sont supprimés.

II - Le 2 du même article est **supprimé**.

Article 3 - L'article 3 du même arrêté est remplacé par les dispositions suivantes :

“ Article 3 - Les pouvoirs délégués aux recteurs d'académie pour la gestion des personnels nommés sur les emplois d'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, d'inspecteur d'académie adjoint, de secrétaire général d'académie, de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur, de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire et d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel sont les suivants :

- octroi du congé annuel, du congé de maladie, du congé de longue maladie et du congé pour maternité ou pour adoption prévus à l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée ;

- autorisation de cumul de rémunérations prévue par le décret-loi du 29 octobre 1936 susvisé.

En outre, pour ces mêmes personnels, à l'exception de ceux nommés sur les emplois d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel :

- avancement d'échelon ;

- ouverture du droit à la prise en charge des frais de changement de résidence, en application des dispositions des décrets du 12 avril 1989 et du 28 mai 1990 susvisés.”

Article 4 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 1er mars 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie
et par délégation,

La directrice des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

Comités d'hygiène et de sécurité auprès des CRDP

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D n° 82-453 du 28-5-1982 mod. ; D n° 92-56 du 17-1-1992 mod. ; A. du 27-11-1996 ; résultats de la consultation générale des personnels (A. du 20-3-1998)

Article 1 - La liste des organisations syndicales

appelées à désigner des représentants aux comités d'hygiène et de sécurité, créés auprès des directeurs de centres régionaux de documentation pédagogique, placés auprès des comités techniques paritaires des centres régionaux est établie et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles fixé ainsi qu'il suit :

	CFDT	CGT	FEN	FO	FSU	TOTAL
Aix-Marseille	1	0	4	0	1	6
Amiens	2	1	3	0	0	6
Martinique Guadeloupe Guyane	0	2	3	0	0	5
Besançon	0	1	3	0	1	5
Bordeaux	1	0	3	1	1	6
Caen	0	0	4	0	1	5
Clermont-Ferrand	0	1	3	0	1	5
Corse	1	0	0	0	4	5
Créteil	0	2	2	0	1	5
Dijon	1	1	3	0	1	6
Grenoble	0	1	2	0	3	6
Lille	1	0	4	0	1	6
Limoges	0	0	3	1	1	5
Lyon	1	0	5	0	0	6
Montpellier	1	0	4	0	1	6
Nancy-Metz	1	2	2	0	1	6
Nantes	1	0	3	0	1	5
Nice	0	1	3	0	1	5
Orléans-Tours	3	1	1	0	1	6
Poitiers	2	1	1	1	1	6
Reims	0	0	3	0	2	5
Rennes	3	1	2	0	0	6
La Réunion	0	0	5	0	0	5
Rouen	1	1	2	0	1	5
Strasbourg	2	2	0	0	1	5
Toulouse	0	1	4	0	1	6
Versailles	2	1	0	0	3	6

Article 2 - Les organisations syndicales porteront à la connaissance du directeur du centre régional de documentation pédagogique, président du comité d'hygiène et de sécurité concerné, les noms de leurs représentants dans un délai de quinze jours à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3 - L'arrêté du 17 mars 1997 établissant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants au comité d'hygiène et de sécurité créés auprès des directeurs de CRDP et fixant le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles est abrogé.

Article 4 - Les directeurs de centres régionaux de documentation pédagogique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Fait à Paris, le 15 mars 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie,
et par délégation,

Le directeur des affaires financières
Michel DELLACASAGRANDE

CENTRE NATIONAL
D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

NOR : MENF0000628A
RLR : 151-1

ARRÊTÉ DU 15-3-2000

MEN
DAF A4

Comités d'hygiène et de sécurité spéciaux au CNED

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-1-1984 ; D. n° 79-1228 du 31-12-1979 mod. par D. n° 86-254 du 25-2-1986 et D. n° 88-649 du 7-5-1988 ; D. n° 82-452 du 28-5-1982 mod. par D. n° 84-956

du 25-10-1984 ; D. n° 82-453 du 28-5-1982 mod. par D. n° 95-680 du 9-5-1995 ; A. du 5-2-1996 ; A. du 3-2-1997 mod. ; PV du bureau de vote du CNED du 18-5-1999 et du 25-10-1999 ; A. du 3-2-2000

Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 3 février 2000 est modifié comme suit :

Au lieu de :

	CGT		FAEN		FEN		FSU		Total titulaires
	Titul.	Suppl.	Titul.	Suppl.	Titul.	Suppl.	Titul.	Suppl.	
Lille	1	1	-	-	2	2	2	2	5
Rennes	1	1	-	-	3	3	1	1	5

Lire :

	CGT		FAEN		FEN		FSU		Total titulaires
	Titul.	Suppl.	Titul.	Suppl.	Titul.	Suppl.	Titul.	Suppl.	
Lille	2	2	-	-	2	2	1	1	5
Rennes	1	1	-	-	1	1	3	3	5

Article 2 - Les organisations syndicales disposent d'un délai de quinze jours à partir de la publication du présent arrêté pour porter à la connaissance du recteur d'académie, directeur du Centre national d'enseignement à distance et des directeurs des centres d'enseignement de Lille et de Rennes, les noms de leurs représentants titulaires et suppléants.

Article 3 - Le recteur d'académie, directeur du Centre national d'enseignement à distance et les directeurs des centres d'enseignement de Lille

et de Rennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Fait à Paris, le 15 mars 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie
et par délégation,

Le directeur des affaires financières
Michel DELLACASAGRANDE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

ÉTUDES
DE DROIT

NOR : MENS0000494A
RLR : 431-2

ARRÊTÉ DU 29-2-2000
JO DU 8-3-2000

MEN
DES A10

D EUG droit, licences et maîtrises du secteur droit et science politique

Vu A. du 30-4-1997 ; Avis du CNESR du 17-1-2000

Article 1 - L'annexe I (Licence et maîtrise en droit) de l'arrêté du 30 avril 1997 susvisé est rédigée comme suit :

“2 - Mentions et contenu de la maîtrise :

La maîtrise en droit peut être assortie de l'une des mentions suivantes :

- droit privé ;
- droit public ;
- droit des affaires ;
- carrières judiciaires et sciences criminelles ;
- droit social ;
- droit notarial ;
- droit européen ;
- droit comparé ;
- droit international ;
- droits français et étranger (à préciser) ;
- droit étranger (à préciser).

Un établissement peut être, sur sa demande,

habilité à délivrer une mention nationale couplant deux mentions figurant sur la liste indiquée ci-dessus.

La maîtrise en droit comporte 500 heures d'enseignement au moins dont 350 heures au minimum consacrées à des enseignements théoriques ; quant la maîtrise est assortie d'une mention, 150 de ces 350 heures portent sur le domaine couvert par la mention.

La maîtrise en droit peut comporter un travail d'étude et de recherche, individuel ou collectif, ou un stage en milieu professionnel faisant l'objet d'un rapport.”

Article 2 - La directrice de l'enseignement supérieur est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française .

Fait à Paris, le 29 février 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie

La directrice de l'enseignement supérieur
Francine DEMICHEL

BREVETS DE TECHNICIEN
SUPÉRIEURNOR : MENS0000393A
RLR : 544-4bARRÊTÉ DU 24-2-2000
JO DU 10-3-2000MEN
DES A8

Calendrier des épreuves des examens - session 2000

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 24 février 2000, la date du début des épreuves écrites ou pratiques, organisées à partir d'un sujet national, des examens de la session 2000 du brevet de technicien supérieur

est fixée conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Le calendrier tient compte des groupements intervenus pour les épreuves communes concernant le français, les mathématiques, les langues, l'économie-droit et l'économie générale et économie d'entreprise.

Les épreuves orales peuvent se dérouler avant les épreuves écrites.

Annexe

CALENDRIER DES BREVETS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR - SESSION 2000

BREVETS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR	DATE DE DÉBUT DES ÉPREUVES ÉCRITES OU PRATIQUES À SUJET NATIONAL
Action commerciale	30 mai
Agro-équipement	26 mai
Agencement de l'environnement architectural	23 mai
Aménagement finition	15 mai
Analyses biologiques	16 mai
Architecture intérieure	5 juin
Art céramique	5 juin
Art textile et impression	6 juin
Assistance technique d'ingénieur	30 mai
Assistant en création industrielle	29 mai
Assistant de direction	24 mai
Assistant de gestion de PME-PMI	25 mai
Assistant secrétaire trilingue	25 mai
Assurance	23 mai
Audiovisuel	6 juin
Bâtiment	9 mai
Biochimiste	29 mai
Biotechnologie	29 mai
Charpente-couverture	23 mai
Chimiste	22 mai
Commerce international	30 mai
Communication des entreprises	29 mai
Communication visuelle	29 mai
Comptabilité et gestion	23 mai

BREVETS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR	DATE DE DÉBUT DES ÉPREUVES ÉCRITES OU PRATIQUES À SUJET NATIONAL
Conception de produits industriels	14 juin
Conception et réalisation de carrosseries	13 juin
Constructions métalliques	25 mai
Construction navale	25 mai
Contrôle industriel et régulation automatique	26 mai
Diététique	11 septembre
Domotique	19 juin
Économie sociale familiale	18 mai
Édition	5 juin
Électronique	6 juin
Électrotechnique	23 mai
Enveloppe du bâtiment : façades - étanchéité	15 mai
Équipement technique - énergie	29 mai
Esthétique - cosmétique	24 mai
Étude et économie de la construction	9 mai
Étude et réalisation d'outillages de mise en forme des matériaux	29 mai
Expression visuelle option espaces de communication	5 juin
Force de vente	30 mai
Génie optique	24 mai
Géologie appliquée	22 mai
Géomètre topographe	14 juin
Hôtellerie-restauration	15 mai
Hygiène-propreté-environnement	13 juin
Industries céramiques	25 mai
Industries céréalières	13 juin
Industries du cuir	29 mai
Industries graphiques : productique graphique	14 juin
Industries graphiques : communication graphique	14 juin
Industries des matériaux souples	23 mai
Industries papetières	14 juin
Informatique de gestion	29 mai
Informatique industrielle	14 juin
Maintenance industrielle	25 mai
Maintenance et après-vente automobile	29 mai

BREVETS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR	DATE DE DÉBUT DES ÉPREUVES ÉCRITES OU PRATIQUES À SUJET NATIONAL
Maintenance et exploitation des matériels aéronautiques	6 juin
Mécanique et automatismes industriels	23 mai
Métiers de l'eau	29 mai
Microtechniques	24 mai
Mise en forme des alliages moulés	13 juin
Mise en forme des matériaux en forgeage	8 juin
Moteurs à combustion interne	25 mai
Opticien lunetier	25 mai
Peinture, encres et adhésifs	25 mai
Photographie	14 juin
Plasticien de l'environnement architectural	5 juin
Plastiques et composites	29 mai
Podo-orthésiste	29 mai
Productique mécanique	29 mai
Productique bois et ameublement	25 mai
Productique textile	29 mai
Professions immobilières	26 mai
Prothésiste-orthésiste	29 mai
Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries	22 mai
Réalisation d'ouvrages chaudronnés	5 juin
Stylisme de mode	6 juin
Systèmes constructifs bois et habitat	16 mai
Technico-commercial	26 mai
Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire	13 juin
Tourisme-loisirs	30 mai
Traitement des matériaux	29 mai
Transport	13 juin
Travaux publics	9 mai

DIPLÔMES	DATE DE DÉBUT DES ÉPREUVES ÉCRITES OU PRATIQUES À SUJET NATIONAL
Diplôme de conseiller en ESF	14 juin
DTS imagerie médicale et radiologie thérapeutique	5 juin

Épreuves communes nationales

ÉPREUVE DE FRANÇAIS	DATE DE L'ÉPREUVE
Groupe I BTS du secteur industriel	26 mai 14 h - 18 h
Groupe II A Assistant de gestion PME-PMI Assistant de direction Assistant secrétaire trilingue	23 mai 14 h - 18 h
Groupe II B Action commerciale Commerce international Force de vente Tourisme-loisirs	29 mai 14 h - 18 h
Groupe III Assurance - Comptabilité-gestion - Informatique de gestion - Hôtellerie- Restauration - Professions immobilières - Technico-commercial - Transport	25 mai 14 h - 18 h

ÉPREUVE D'ÉCONOMIE-DROIT	DATE DE L'ÉPREUVE
Groupe I (BTS administratifs) Comptabilité et gestion Assistant de direction Assistant de gestion de PME-PMI Assistant secrétaire trilingue	24 mai 14 h - 18 h
Groupe II (BTS commerciaux) Action commerciale Communication des entreprises Commerce international Force de vente Technico-commercial Transport	31 mai 14 h - 18 h

ÉPREUVE D'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET ÉCONOMIE D'ENTREPRISE	DATE DE L'ÉPREUVE
BTS Assurance Professions immobilières	24 mai 14 h - 17 h

ÉPREUVE DE MATHÉMATIQUES	DATE DE L'ÉPREUVE
<p>Groupement A (6 spécialités)</p> <p>Contrôle industriel et régulation automatique Électronique Électrotechnique Génie optique Informatique industrielle Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire</p>	<p>26 mai 9 h - 12 h</p>
<p>Groupement B (23 spécialités)</p> <p>Aménagement finition Assistance technique d'ingénieur Bâtiment Charpente-couverture Conception et réalisation de carrosserie Construction navale Constructions métalliques Domotique Enveloppe du bâtiment : façades-étanchéité Équipement technique-énergie (4 options) Études et économie de la construction Géologie appliquée Industries graphiques : communication graphique Industries graphiques : productique graphique Maintenance et après-vente automobile (2 options) Maintenance et exploitation des matériels aéronautiques Maintenance industrielle Mécanique et automatismes industriels Microtechniques Moteurs à combustion interne Productique mécanique Traitement des matériaux (2 options) Travaux publics</p>	<p>26 mai 10 h 30 - 12 h 30</p>

ÉPREUVE DE MATHÉMATIQUES	DATE DE L'ÉPREUVE
<p>Groupe C (12 spécialités)</p> <p>Agroéquipement</p> <p>Étude et réalisation d'outillages de mise en forme des matériaux</p> <p>Industries céramiques</p> <p>Industries céréalières</p> <p>Industries des matériaux souples (2 options)</p> <p>Industries papetières (2 options)</p> <p>Mise en forme des alliages moulés</p> <p>Mise en forme des matériaux par forgeage</p> <p>Productique bois et ameublement (2 options)</p> <p>Productique textile (4 options)</p> <p>Réalisation d'ouvrages chaudronnés</p> <p>Systèmes constructifs bois et habitat</p>	<p>26 mai</p> <p>10 h 30 - 12 h 30</p>
<p>Groupe D (8 spécialités)</p> <p>Analyses biologiques</p> <p>Biochimiste</p> <p>Biotechnologie</p> <p>Hygiène-propreté-environnement</p> <p>Métiers de l'eau</p> <p>Peintures, encres et adhésifs</p> <p>Plastiques et composites</p> <p>Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries</p>	<p>26 mai</p> <p>10 h 30 - 12 h 30</p>
<p>Conception de produits industriels</p>	<p>26 mai</p> <p>9 h - 12 h</p>
<p>Groupe E (6 spécialités)</p> <p>Architecture intérieure</p> <p>Art céramique</p> <p>Art textile et impression</p> <p>Expression visuelle, option espaces de communication</p> <p>Plasticien de l'environnement architectural</p> <p>Stylisme de mode</p>	<p>14 juin</p> <p>10 h 30 - 12 h</p>

ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE	DATE DE L'ÉPREUVE
Groupe 1 Action commerciale Assurance Communication des entreprises Professions immobilières	29 mai 10 h 30 - 12 h 30
Groupe 2 Assistant de gestion PME-PMI	26 mai 14 h - 16 h
Groupe 3 Assistant de direction	24 mai 9 h 30 - 12 h 30
Groupe 4 Commerce international	à partir du 29 mai, 10 h
Groupe 5 Assistant secrétaire trilingue	26 mai à partir de 8 h 30
Groupe 6 Informatique de gestion	24 mai 11 h - 13 h
Groupe 7 Tourisme-loisirs	5 juin à partir de 14 h
Groupe 8 Audio-visuel	7 juin 14 h - 16 h
Groupe 9 Domotique Équipement-technique-énergie Informatique industrielle	25 mai 10 h 30 - 12 h 30
Groupe 10 Opticien-lunetier Génie optique	25 mai 10 h 30 - 12 h 30
Groupe 11 Géologie appliquée	25 mai 10 h 30 - 12 h 30
Groupe 12 Industries graphiques : communication graphique Industries graphiques : productique graphique	25 mai 10 h 30 - 12 h 30
Groupe 13 Maintenance et exploitation des matériels aéronautiques	25 mai 10 h 30 - 12 h 30

ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE	DATE DE L'ÉPREUVE
Groupe 14 Chimiste Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire	25 mai 15 h 30 - 17 h 30
Groupe 15 Aménagement - finition Bâtiment Charpente – couverture Enveloppe du bâtiment Études et économie de la construction Géomètre topographe Systèmes constructifs bois et habitat Travaux publics Agencement de l'environnement architectural	25 mai 10 h 30 - 12 h 30
Groupe 16 Biotechnologie Industries céréalières Métiers de l'eau Analyses biologiques Biochimiste Hygiène-propreté-environnement Qualité dans les industrie alimentaires et bio-industries Esthétique-cosmétique	29 mai 10 h 30 - 12 h 30
Groupe 17 Assistant en création industrielle Maintenance et après vente automobile Moteurs à combustion interne Productique bois et ameublement Étude et réalisation d'outillages de mis en forme des matériaux Maintenance industrielle Plastiques et composites Conception de produits industriels Conception et réalisation de carrosseries Construction navale Constructions métalliques Industries céramiques Industries des matériaux souples Industries papetières Mécanique et automatismes industriels Microtechniques Mise en forme des alliages moulés Mise en forme des matériaux par forgeage Productique mécanique Réalisation d'ouvrages chaudronnés Traitements des matériaux	25 mai 10 h 30 - 12 h 30

ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE	DATE DE L'ÉPREUVE
Groupe 18 Électronique, électrotechnique	25 mai 10 h 30 - 12 h 30
Groupe 19 Photographe	25 mai 10 h 30 - 12 h 30
Groupe 20 Agroéquipement	25 mai 9 h 30 - 12 h 30
Groupe 21 Productique textile	25 mai 9 h 30 - 12 h 30

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

BACCALAURÉAT

NOR : MENE0000642N
RLR : 544-1cNOTE DE SERVICE N°2000-041
DU 16-3-2000MEN
DESCO A3

Œuvres au choix au baccalauréat technologique techniques de la musique et de la danse - session 2000

Ref. : A. du 16-2-1977

■ Conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 février 1977 portant règlement d'examen du baccalauréat technologique-techniques de la

musique et de la danse, vous voudrez bien trouver en annexe, la liste des morceaux au choix, pour l'épreuve d'exécution instrumentale et pour l'épreuve d'exécution chorégraphique pour la session 2000.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Daniel BANCEL

Annexe 1

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE TECHNIQUES DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE -
SESSION 2000
OPTION MUSIQUE - EXÉCUTION INSTRUMENTALE - ŒUVRES AU CHOIX

ACCORDÉON		
AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
B. Boizard	Accordéondes	Transatlantiques
P. Revel	Diptyque	Transatlantiques
T. Lundquist	Partita Piccola	Hohner
W. Jacobi	Konzertrondo	Hohner
J. S. Bach	Un prélude au choix extrait du "Clavecin bien tempéré"	Au choix
R. Galliano	3 images	Opaline
H. Sauguet	Choral varié. Variations 1 et 3	Choudens

ALTO		
AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
P. Hindemith	Sonate pour alto seul Opus 25 n° 1	Schott
F.A. Hoffmeister	Concerto en ré majeur	Eschig
T. Murail	C'est un jardin secret...	Transatlantiques
K. Stamitz	Concerto pour alto en ré majeur 1er mouvement avec cadence	Meyer
H. Vieuxtemps	Elégie	Eulenburg
D. Milhaud	Extrait des 4 visages – la Californienne – la Parisienne	Heugel

BASSON		
AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
M. Arnold	Fantasy for basson	Faber Music
P. Hindemith	Sonate	Schott
A. Mabit	Surexposition	Edition du Visage
G. Pierre	Solo de concert, opus 35	Leduc
G.P. Telemann	Sonate en fa mineur 1er et 2ème mouvements	Billaudot
A. Tisne	Soliloques 1 et 2 (basson seul)	Choudens

CLARINETTE		
AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
A. Berg	4 pièces opus 5	Universal éditions
J. Brahms	2ème Sonate (IIIème et IVème mouvements)	Peters
F. Poulenc	Sonate 2ème et 3ème mouvements	Chester
A. Tisne	Croquis	Leduc
H. Tomasi	Concerto 1er mouvement	Leduc
C.M. Weber	Concertino	Breitkopf

CLAVECIN		
AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
J.S. Bach	Prélude et fugue n° XV en sol majeur Volume II "Clavier bien tempéré"	Au choix
W. Byrd	Une pavane et gaillarde au choix	Au choix
J. Duphly	La victoire	Fuzeau
M. Ohana	Carillons	Billaudot
J.P. Rameau	L'enharmonique et la dauphine	Heugel
F. Couperin	Passacaille en si mineur	Le Pupitre
L. Marchand	Extraits de la 1ère suite en ré mineur : Prélude, Allemande, Sarabande	L'Oiseau lyre

CONTREBASSE		
AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
J.S. Bach	6ème suite – Gigue	Peters
C. Chaynes	Lied et Scherzando	Leduc
H. Henze	Sérénade pour contrebasse seule	Schott
F.A. Hoffmeister	Concerto n° 1, 1er mouvement	Hoffmeister
C. Pascal	Air varié	Durand et Cie
S. Koussevitzky	Concerto (1er mouvement)	I.M.C.

COR		
AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
G. Barboteu	“Fa 7” 1ère et 3ème pièces ; cor seul	Choudens
E. Chabrier	Longuetto	Salabert
S. Dodgson	Cor Léonis	B.I.M.
P. Dukas	Villanelle	Durand
R. Planel	Légende	Leduc
W.A. Mozart	1er mouvement du 3ème concerto en mi bémol	Breitkopf

CORNET		
AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
M. Bitch	Variations sur un thème de Scarlatti (1er et 2ème mouvements)	Eschig
O. Gartenlaub	Trois pièces brèves	Leduc
P. Gaubert	Andante et Scherzo	Leduc
S. Lancen	Mouvement	Billaudot
J. Rueff	Fantaisie concertante	Leduc
T. Tournier	Aria et thème varié	Rideau rouge

FLÛTE À BEC ALTO		
AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
F. Barsanti	Sonate en do majeur opus 1 n° 2 mouvements 1 et 2	Hortus musicus 183
J.B. Boismortier	Sonate en sol mineur 1er et dernier mouvements	Bärenreiter 8086
H.M. Linde Mancini	Sonatine française Sonate en la mineur spirituoso, allegro, largo, allegro spiccato	Hanseler II . III Noetzel
G.P. Telemann	Concerto C für Altblock flöte + b.c. 2ème, 3ème et 4ème mouvements	Hoeck 1065
A. Vivaldi	II Pastor Fiolo Sonate n° IV pour flûte à bec alto + b.c.	Hortus musicus 135

FLÛTE À BEC SOPRANO

AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
J.S. Bach	Sonate en trio n° 3, BWV 527	Bärenreiter 6802
D. Castello	Sonata seconda	Dob dm 37
M. Kelkel	Sonatine	Moeck 1511
M. Marais	Suite n° 8	Universal UE 14025
N. Matteis	Suite en D	Universal UE 12571
G.P. Sammartini	Concerto en fa, dernier mouvement	Schott 10614
G.F. Telemann	Sonate en la mineur	Pan 852

FLÛTE TRAVERSIÈRE

AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
C.P.E. Bach	Sonate pour flûte seule 1er et 2ème mouvements	I.M.C.
H. Dutilleux	Sonatine	Leduc
P. Gaubert	Fantaisie	Salabert
M. Levinas	Froissements d'ailes pour flûte seule	Heugel
M. Ohana	4 improvisations (1, 2 et 4)	Billaudot
E. Varese	Densité 21.5	Ricordi
A. Jolivet	5 incantations (2 au choix)	Boosey and Hawkes

GUITARE

AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
J. S. Bach	Gavotte en rondeaux de la 4ème suite pour luth	Bärenreiter
L. Brouwer	Danza Caracteristica	Schott
J. Rodrigo	Invocation et danse	Billaudot
J. Turina	Sevillana	Columbia
H. Villa-Lobos	Choros n° 1	Eschig
M. de Falla	Hommage au tombeau de Debussy	Ricordi

HARPE

AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
A. Caplet	Divertissement à la française	Durand
G. Finzi	Rythmes et sons	Transatlantiques
S. Golestan	Ballade roumaine	Durand
E. Parish-Alvars	Sérénade	Billaudot
O. Respighi	Sicilian	Ricordi
M. Tournier	Féerie (Prélude et danse)	Lemoine

HAUTOIS		
AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
G. Delerue	Jeu d'alternances	Transatlantiques
G.F. Haendel	Sonate en sol mineur 1er et 2ème mouvements	Billaudot
F. Poulenc	Sonate hautbois et piano 1er mouvement	Chester
R. Schumann	2 des 3 romances pour hautbois et piano opus 94	Breitkopf
M. Ohana	Neumes	Amphion
W. Lutoslawski	Épithaphe	Chester Music

ONDES MARTENOT		
AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
C. Chaynes	Points de rencontre	Leduc
A. Jolivet	3ème mouvement du concerto pour ondes martenot	Leduc
L.A. Marcel	Danse de l'oiseau de barbarie	Transatlantiques
J. Rueff	Thème et danse	Leduc
T. Brenet	Pantomime	Choudens

ORGUE		
AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
J. Alain	Intermezzo	Leduc
D. Buxtehude	Prélude, fugue et chaconne en ut	Breitkopf
F. Couperin	Offertoire sur les grands jeux (Messe pour les paroisses)	Schott
C. Franck	3ème choral en la mineur	Durand
O. Messiaen	Dieu parmi nous	Leduc
M. Dupre	Prélude et fugue en fa mineur, opus 7	Leduc

PERCUSSIONS		
AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
S. Baudo	Trois danses païennes	Leduc
F. Dupin	Myriades	Leduc
H. Weiss et G. Perotin	Rotations 6 études pour vibraphone n° 5	Hans Gerig Symphony Land
M. Jarre	Suite ancienne (percussion et piano)	Leduc
et G. Stout	Danse mexicaine n° 1 (marimba solo)	Studio 4 prod.

PIANO		
AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
J.S. Bach	Prélude de la 2ème suite anglaise + gigue	Henle
L.V. Beethoven	Sonate opus 31 n° 2 1er mouvement	Henle
F. Chopin	Nocturne opus 48 n° 1 en ut mineur	Au choix
Debussy	Estantes : pagodes	Durand
G. Faure	3ème impromptu	Peters
O. Messiaen	Regard des hauteurs ; extraits de : Regard de l'enfant Jésus	Durand
W.A. Mozart	Fantaisie en ut mineur K 396	Henle
S. Prokofiev	Visions fugitives 5 - 7 - 11 - 15	Au choix
R. Schumann	1ère Novelette	Durand
B. Bartok	Allegro barbaro	Universal

SAXHORN BASSE		
AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
J. Aubin	Thème et variations	Amphion
E. Bigot	Carillon et bourdon	Leduc
J. Casterede	Sonatine, mouvements 1 et 2	Leduc
R. Boutry	Tubaroque	Leduc
E. Bozza	Prélude et allegro	Leduc
C. Manen	Grave et Scherzo	Billaudot

SAXOPHONE		
AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
R. Boutry	Divertimento	Leduc
P. Creston	Sonata opus 19	Schawnee
J. Ibert	Concertino da Camera 2 et 3	Leduc
P. Maurice	Tableaux de Provence n° 1 - 4 - 5	Lemoine
R. Noda	Maï	Leduc
A. Tcherepnine	Sonatine sportive	Leduc

TROMBONE BASSE		
AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
E. Bozza	Prélude et allegro	Leduc
Y. Desportes	Fantaisie en si bémol	Billaudot
R. Fayeulle	Bravaccio	Leduc
J. Naulais	Monologue	Arpèges
C. Pascal	Sonate en 6 mn 30	Durand
H. Tomasi	Être ou ne pas être	Leduc

TROMBONE TÉNOR		
AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
J. Aubin	Aria scherzo final	Leduc
P. Bonneau	Fantaisie concertante	Leduc
R. Boutry	Capriccio	Leduc
A. Webber	Concerto	Leduc
C. Arrieu	Mouvements	Amphion N° 203

TROMPETTE		
AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
R. Boutry	Trompetunia	Leduc
V. Brandt	Concert pièce	Universal
J.M. Defaye	Sonatine	Leduc
P. Hindemith	Sonate (1er mouvement)	Schott
A. Honegger	Intrada	Salabert
J.N. Hummel	Concerto (1er mouvement)	Leduc

TUBA		
AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
R. Boutry	Tubaroque	Leduc
E. Bozza	Allegro et finale	Leduc
J.M. Defaye	Suite marine	Leduc
A. Lebedjew	Concerto	Hofmeister
B. Marcello	Sonate 1	Southern M.C.
C. Pascal	Sonate en 6 mn 30	Durand
V. Persichetti	Sérénade n° 12	Elkan Vogel

VIOLON		
AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
J. S. Bach	Bourrée et gigue : 3ème partita pour violon seul	Au choix
L. Van Beethoven	Romance en sol	Combre
M. Bruch	Final du 1er concerto	Durand
P. Kreisler	Prélude et allegro	Schott
D. Kabalevski	1er mouvement du concerto en do	Chant du monde
F. Mendelssohn	1er mouvement du concerto en mi mineur jusqu'à la fin de la cadence	Elite
T.A. Vitali	La chaconne	Au choix
H. Wieniawsky	1er mouvement du 2ème concerto	Schott

VIOLONCELLE		
AUTEUR	NOM DU MORCEAU	ÉDITEUR
J. S. Bach	Gigue de la 3ème suite pour violoncelle seul	Au choix
S. Gubaidulina	10 Préludes pour violoncelle solo, n° 1 et 3	Sikorski
D. Kabalevsky	Concerto 1er mouvement	Peters
D. Milhaud	1er mouvement du concerto	Salabert
S. Prokofiev	Concertino, 1er mouvement	Peters
F. Schubert	1er mouvement de la sonate arpeggione	Bärenreiter
K. Stamitz	Concerto en do majeur, 1er mouvement	Breitkopf

Électro-acoustique

Au choix :

1) Une œuvre originale, (3 à 5 minutes sur bande magnétique – 1/4 de pouce, deux pistes, stéréo, 38 cm/s - ou DAT ou CD audio), du candidat avec la partition correspondante (représentation graphique, tableaux de valeurs et variables, tout autre moyen de notation adéquat) et des tableaux représentatifs des processus utilisés pour sa composition.

2) Présentation d'un fragment d'enregistrement d'une œuvre (ou extrait) du répertoire pour quatuor à cordes ou quintette (5 minutes environ). L'enregistrement (sur bande magnétique 1/4 de pouce, deux pistes, stéréo, 38 cm/s- ou DAT ou CD audio) doit être accompagné du schéma des branchements utilisés lors de l'enregistrement, avec l'indication précise des valeurs de réglage et les caractéristiques des machines employées. La partition de l'oeuvre choisie doit être communiquée.

3) Montage d'une durée de 3 minutes environ, sur bande magnétique (1/4 de pouce, deux pistes, stéréo, 38 cm/s- ou DAT ou CD audio), de plusieurs types de sons (concrets, électroniques, synthétiques...) imaginés et réalisés par le candidat, soit de façon analogique, soit par un procédé audio-numérique de son choix. Le montage doit être accompagné des schémas des ressources employées, avec les valeurs paramétriques intermédiaires et finales.

Annexe 2

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE TECHNIQUES DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE -
SESSION 2000
OPTION DANSE - EXÉCUTION CHORÉGRAPHIQUE SUR UNE ŒUVRE MUSICALE
AU CHOIX

1) Antonio Vivaldi	Sonate n° 5 RV 40 en mi mineur pour violoncelle et clavecin allegro (2ème mouvement): page 18 réf. : WEA : Vivaldi : 6 sonates pour violoncelle et clavecin Tortelier - Veyron - Lacroix 2292 - 45658 - 2 ADD	2'
2) Jules Massenet	Espada Boléro : page 2 réf. : Forlane international: Massenet/Meyerbeer/Offenbach Georges Sébastian - René Leibowitz UCD 16586	2'01"
3) Claude Debussy	Children's Corner Serenade for the Doll: page 9 réf. : Images I/II-Children's Corner Arturo Benedetti Michelangeli 415 372 - 2 GH DGG	2' 14"
4) Arnold Schoenberg	Trois pièces pour piano - opus 11 Bewegt : page 3 réf. : Schönberg: das Klavierwerk - Pollini 423 249 - 2 GC	2'32"
5) Bela Bartok	Trois scènes de village Danse du garçon: page 7 réf. : Bartok - the Miraculous Mandarin Boulez SMK 45837 Sony	2'47"
6) Igor Stravinsky	Histoire du soldat La marche du soldat: page 1 réf. : Chesky Records direction Ransom Wilson CD 122	1'49"
7) Bohuslav Martinu	Who Is the Most Powerful in the World Polka Andante: page 17 réf. : Supraphon - Prague Symphony Orchestra Jiri Belohlavek SU 3303 - 2031	1'50"
8) Francis Poulenc	Intermezzo n° 1 en ut majeur page 18 réf. : Poulenc: piano music Pascal Rogé DECCA 425862 - 2 DH	1'35"

9) Olivier Messiaen	Quatuor pour la fin du temps Intermède : plage 4 réf. : Messiaen: Quatuor pour la fin du temps - Le Merle noir EMI Classics CDM 763947 - 2	1'42"
10) John Cage	Sonates et interludes pour pianos préparés Sonate 2: plage 2 réf. : WER 60156 - 50 Harmonia Mundi	2'03"
11) Manuel Rosenthal	Gaieté parisienne (d'après Jacques Offenbach) Polka réf. : Offenbach Gaieté parisienne, etc... Karajan 4 78 1042 EMI	environ 1'40"

PROGRAMMES

NOR : MENE0000411A
RLR : 524-5ARRÊTÉ DU 29-2-2000
JO DU 8-3-2000MEN
DESCO A4

Informatique de gestion et de communication en seconde générale et technologique

Vu L. n° 89-486 du 10-7-1989 mod. ; D. n° 90-179 du 23-2-1990 ; A. du 18-2-1999 ; Avis du CNP ; Avis du CSE du 16-12-1999

Article 1- Le programme de l'enseignement de détermination d'informatique de gestion et de communication figurant en annexe du présent arrêté entre en application en classe de seconde du lycée général et technologique à compter de la rentrée de l'année scolaire 2000-2001.

Article 2 - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 29 février 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Daniel BANCEL

Annexe

INFORMATIQUE DE GESTION
ET DE COMMUNICATION
CLASSE DE SECONDE

NOUVEAU PROGRAMME APPLICABLE
À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE
2000-2001

1 - Présentation

L'enseignement d'informatique de gestion et de communication (IGC) proposé au lycée de la classe de seconde répond à une triple intention :

- lui offrir une ouverture sur les sciences humaines à partir d'une exploration mesurée des savoirs théoriques et d'action constitutifs des sciences de gestion,
- le mettre en situation de percevoir l'impact des technologies de l'information et de la communication sur le fonctionnement des organisations,
- lui permettre d'approfondir son éducation technologique et l'aider dans le choix d'une orientation responsable.

Le champ d'étude de l'IGC fait référence aux méthodes, concepts et outils de l'informatique utilisés pour analyser, caractériser ou modéliser des situations et des pratiques de référence dans les domaines de la gestion et de la communication.

Cet enseignement prolonge et approfondit les apprentissages du collège, tout particulièrement dans "l'usage de l'informatique et des télécommunications comme moyen d'échange, d'acquisition et de mise en forme de l'information". Il aborde plus spécifiquement l'exploitation du réseau informatique en mode local et étendu comme vecteur de communication et support de traitement de l'information au sein des organisations.

Le cadre technologique de cet enseignement est donc celui de l'informatique de gestion combinant les techniques du traitement de l'information, du multimédia et des réseaux.

Le projet éducatif de cet enseignement de détermination contribue à l'éducation citoyenne du lycéen et la complète dans sa dimension culturelle et sociale. Dans cette perspective, l'approche des technologies de l'information et de la communication doit amener l'élève à :

- repérer comment ces technologies agissent sur les relations économiques et sociales, l'organisation du travail, la circulation de l'information, la mise en relation et l'animation des groupes d'individus,
- identifier les opportunités que ces technologies procurent aux acteurs socio-économiques et les risques auxquels elles les exposent.

Les domaines d'application de cet enseignement sont ceux de la gestion et de la communication.

La gestion a pour objet d'étude l'organisation, désignant à la fois :

- une unité de production de biens ou de services (marchands et non-marchands) dans laquelle des ressources humaines, technologiques et financières sont combinées,
- un groupement de personnes unies par des liens professionnels et personnels dans l'accomplissement d'une mission économique, sociale, humanitaire,
- un terrain de négociation, de rapports de force, de confrontation entre des individus et des structures organisées.

Dans ce contexte, les connaissances sollicitées sont relatives à la nature des ressources gérées (humaines, financières, technologiques), aux logiques de transformation de ces ressources en biens et services, à la multiplicité des modes de fonctionnement des organisations.

La communication est abordée à la fois dans son acception technologique (interfaces, protocoles, logiciels) et dans ses dimensions interpersonnelle, institutionnelle et publicitaire. Les développements réalisés conduiront non seulement à mettre en évidence la spécificité de la communication médiatisée par des objets techniques, mais également les antagonismes qui peuvent apparaître entre communication et information.

En classe de seconde, l'informatique de gestion

et de communication est déclinée en trois volets: acquisition et transmission, mémorisation et traitement, présentation et diffusion de l'information. Elle est un vecteur de la découverte des organisations et de leurs logiques de fonctionnement au travers des **trois grands domaines d'application** suivants : **l'organisation et ses acteurs, l'activité et la performance, les échanges et le marché.**

L'enseignement repose sur une organisation en termes de projets et privilégie une démarche d'expérimentation. Dans le choix et la conception de chacun des projets, le professeur est amené à tirer parti de l'environnement humain, économique et technologique de la classe pour construire, autour d'objectifs opérationnels, des missions d'observation, d'analyse, de simulation, de traitement et de diffusion d'informations. La grille horaire (2 h en groupe et 1 h en classe entière) permet la conduite d'un projet sur six à dix semaines, en alternant des phases de réalisation et des phases de consolidation ; la prise de responsabilité et le travail coopératif des élèves sont favorisés.

Chaque élève réalise de trois à cinq projets au cours de l'année ; ils portent sur des thèmes différents, librement choisis par le professeur, notamment parmi ceux mentionnés au paragraphe 3 ci-après. Le professeur veillera cependant à ce que ses choix donnent à l'élève l'opportunité d'aborder au total les trois domaines d'application énoncés ci-dessus.

Les questions méthodologiques, éthiques et juridiques soulevées par l'utilisation des ordinateurs et des réseaux seront abordées avec le souci de responsabiliser l'élève : respect des règles d'utilisation des équipements dans l'établissement, respect des autres utilisateurs, droit de la propriété intellectuelle, utilisation de fichiers nominatifs, validité et autorisation de réutilisation des documents trouvés sur la toile.

Un document d'accompagnement complétera ce programme : il précisera le cadre pédagogique de sa mise en œuvre (en matière de projet, de la conception à l'évaluation) et les conditions techniques de sa réussite (en matière d'équipement). Il explicitera les objectifs et délimitera les applications à envisager.

2 – Cadre technologique

Il est décrit dans le tableau ci-après.

Acquisition et transmission de l'information		Contenus	Capacités attendues
Champs notionnels			
L'information et ses représentations	La nature et les caractéristiques de l'information Les modes de transmission de l'information La définition de données		Établir les caractéristiques de l'information en fonction de son usage Choisir un mode de transmission de l'information adapté Repérer les flux et identifier les circuits de l'information dans une organisation Rechercher des critères de qualité de l'information et les évaluer
Les réseaux informatiques	Les dispositifs et les procédures de communication entre utilisateurs distants Le réseau local, média de communication		Interpréter (et rétablir) la configuration de son poste de travail Utiliser un réseau pour partager des données, des applications et pour communiquer Organiser et réaliser un travail de groupe en utilisant un réseau Identifier et prévenir les principaux risques liés à l'utilisation d'un réseau
Les technologies de l'internet appliquées à la gestion des organisations	Les caractéristiques du réseau Internet et ses services Les modes d'accès aux informations diffusées sur les réseaux La sécurisation des échanges		Sélectionner des services de l'internet adaptés à l'information et à la communication d'une organisation Choisir et utiliser un outil de recherche adapté à un besoin documentaire Organiser le classement dynamique d'une documentation sur l'internet Utiliser des techniques de protection pour le transfert de données
Mémorisation et traitement de l'information			
Champs notionnels		Contenus	Capacités attendues
La mémorisation des données	Les caractéristiques des documents électroniques Le stockage des documents électroniques L'organisation d'une base de données La manipulation des données		Choisir un type de document électronique adapté à un contexte d'exploitation Choisir et mettre en œuvre une solution de stockage de documents électroniques Extraire des informations d'une base de données relationnelle comportant plusieurs tables
L'exploitation et la mise à jour des données	La saisie, la validation et le contrôle des données L'interface de dialogue avec l'utilisateur Les procédures de traitement des données		Créer une fenêtre de dialogue et les contrôles associés Construire un formulaire et le programme associé Associer des actions programmées à des événements déclencheurs Modifier une procédure pour prendre en compte un nouveau besoin
Présentation et diffusion de l'information			
Champs notionnels		Contenus	Capacités attendues
La présentation des résultats	La conception et la réalisation d'un document électronique		Choisir un mode de présentation adapté à un objectif de communication Produire un document électronique en respectant une charte de qualité
La publication sur le réseau	La mise en ligne d'un document multimédia		Publier un document multimédia sur un serveur Contribuer à la mise en place d'un site sur la toile
La diffusion à l'aide des systèmes de messagerie	L'information et la communication par messagerie électronique		Choisir un mode d'exploitation de la messagerie électronique adapté au projet de communication Adapter les messages émis (niveaux de langage) au contexte de la situation de communication

3 – Domaines d'application

Les domaines d'application fournissent les situations et les contextes de référence dans lesquels le cadre technologique est mis en œuvre. L'exploration active de ces domaines, par le moyen des projets, est destinée à fournir à l'élève des repères notionnels et méthodologiques précis mais limités au contexte proposé, dans les champs de la gestion et de la communication.

Les trois domaines privilégiés par le programme doivent conduire les élèves à se construire une représentation significative de la gestion et de la communication tout en favorisant une ouverture culturelle plus large.

L'organisation et ses acteurs

L'objectif de ce domaine est d'amener l'élève à considérer que les organisations sont des réalités vivantes, que l'on peut appréhender par les disciplines relevant de la communication et des sciences de gestion. Il s'agit d'identifier les caractéristiques de l'organisation étudiée (matérielles, culturelles, économiques et relationnelles) modelée par son environnement, ses finalités, ses choix technologiques, son évolution, ses acteurs. La référence aux procédures, aux définitions de postes, aux composantes de structure... amène la représentation de l'organisation et de la circulation des informations.

Les situations rencontrées dans les projets permettent de mettre en évidence des aspects communs au fonctionnement des organisations, par exemple :

- la reconnaissance et la prise en compte des différentes catégories d'acteurs, de leur position et de leur parcours individuel dans la structure,
- la réalité de la communication (systèmes de relations formelles et de relations informelles), ses caractéristiques, ses circuits, ses supports.

Thèmes de projets proposés :

Le fonctionnement de l'organisation : la circulation de l'information et les relations entre les acteurs.

L'organisation du travail : la répartition du travail, la collaboration et le partage des ressources.

Les ressources humaines : l'exploitation des données de gestion et les précautions liées à l'usage de fichiers nominatifs.

L'activité et la performance

L'objectif de ce domaine est de montrer que l'activité productive doit amener la mise à la disposition des clients, de biens et de services de qualité, respectant les délais prévus et au meilleur coût. Elle doit également assurer la pérennité de l'organisation. L'observation de l'activité et de la performance, intègre celle, plus générale, de l'environnement économique de l'organisation étudiée.

On cherche à montrer, d'une manière simple et directe, que la maîtrise des flux d'informations nécessaires à la gestion des flux physiques conduit à la mise en place d'un système d'information et de communication adapté. Les situations rencontrées dans les projets devront permettre d'aborder les instruments de mesure et de décision nécessitant l'élaboration d'indicateurs :

- de flux (volume des ventes, investissements...)
- d'état (effectif, parc matériel...)
- de délais (de fabrication, de stockage, d'approvisionnement...)
- physiques (quantités produites, heures travaillées...)
- monétaires (chiffre d'affaires, masse salariale...).

La prise de décision impose la mise en place de systèmes de traitement et de modalités de communication permettant de construire une information synthétique, pertinente, précise, actualisée.

Thèmes de projets proposés :

L'activité productive : des flux physiques aux flux d'information et leur communication.

La mesure de l'activité et de la performance : l'élaboration de l'information pour la gestion.

La prévision de l'activité : la préparation des décisions.

Les échanges et le marché

L'objectif de ce domaine est de proposer à l'élève d'aborder l'étude du marché, ainsi que celle des échanges de biens ou de services non-marchands, dans leur organisation, leurs modalités et leurs acteurs. Il s'agit de montrer qu'une organisation qui souhaite agir efficacement développe d'abord une démarche globale d'écoute, d'analyse et d'étude de son marché, devant lui permettre de mettre en place les actions adaptées. Leur étude vise surtout à repérer les composants de l'activité

marchande et la cohérence des moyens mis en œuvre au regard des objectifs et de la position de l'organisation sur le marché.

L'élève identifie les différents intervenants et le rôle joué par chacun d'eux, l'état de la demande et le niveau de satisfaction des besoins. Il peut utiliser des critères simples permettant de positionner l'organisation sur un marché (ventes, résultats, parts de marché, notoriété).

Ce domaine d'application constitue le cadre privilégié pour montrer l'importance de l'innovation commerciale et l'émergence de nouvelles formes de vente et de nouveaux médias.

Thèmes de projets proposés :

L'échange marchand ou non-marchand : les finalités, les caractéristiques, les évolutions.

La veille concurrentielle et l'innovation commerciale : les sources et l'exploitation de l'information.

La communication publicitaire et les médias élec-

troniques : de l'information à la communication.

4 - Évaluation

L'évaluation a pour supports principaux les productions des élèves associées aux projets conduits au cours de l'année.

Elle porte sur trois aspects :

- l'implication de l'élève dans le développement de chacun des projets réalisés, sa contribution au travail collectif, sa capacité à argumenter les décisions prises et la démarche suivie pour atteindre les objectifs définis,
- l'acquisition progressive des capacités énumérées dans le paragraphe 2 ci-dessus, dans l'environnement et le respect des contraintes propres à chacun des projets engagés,
- l'interprétation et l'analyse des situations de gestion et de communication rencontrées, en relation avec les domaines d'application prévus par le programme.

CONCOURS
GÉNÉRAL

NOR : MENE0000643N
RLR : 546-2

NOTE DE SERVICE N°2000-042
DU 16-3-2000

MEN
DESCO A3

Calendrier du concours général des lycées - année 2000

Réf. : A. du 3-11-1986 ; A. du 11-1-1994 mod. (JO du 21-1-1994) ; A. du 30-6-1994 mod. (JO du 8-7-1994) ; A. du 9-11-1994 (JO du 17-11-1994) ; A. du 6-11-1995 (JO du 11-11-1995)

Texte adressé aux ambassadrices et ambassadeurs de

France ; aux rectrices et recteurs d'académie ;
au directeur du SIEC d'Ile-de-France

■ Les dates de composition pour la seconde partie des épreuves des séries STL, STI, SMS, technologie et gestion hôtelières du concours général des lycées sont fixées comme suit pour la session 2000.

(voir tableau page suivante)

DISCIPLINES	DATES	LIEUX
Génie énergétique	Le vendredi 7 avril 2000	Lycée Jean Moulin Angers
Génie mécanique (un groupe de trois élèves par mercredi)	Le mercredi 26 avril 2000 Le mercredi 3 mai 2000 Le mercredi 10 mai 2000 Le mercredi 17 mai 2000	Lycée Jean Perrin Marseille
Biochimie génie biologique	Le jeudi 4 mai 2000	Lycée Marie Curie Marseille
Génie civil	Le jeudi 4 mai 2000	Lycée Gaudier Brzeska Saint-Jean-de-Braye
Sciences médico-sociales	Le mercredi 10 mai 2000	Lycée Émile Dubois Paris
Génie des matériaux	Le mercredi 10 et jeudi 11 mai 2000	Lycée H. Loritz Nancy
Technologie et gestion hôtelières	Le mercredi 10 et jeudi 11 mai 2000	Lycée Saint-Quentin-en-Yvelines Guyancourt
Chimie de laboratoire et de procédés industriels	Le mercredi 17 mai 2000	Lycée de l'Escaut Valenciennes
Physique de laboratoire et de procédés industriels	Le lundi 22 mai 2000	Lycée les Catalins Montélimar
Génie électrotechnique	Le lundi 22 et mardi 23 mai 2000	Lycée Geoffroy Saint-Hilaire Étampes
Génie électronique	Le mercredi 31 mai 2000	Lycée Saint-Cricq Pau

Pour le ministre de l'éducation nationale,
 de la recherche et de la technologie
 et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
 Daniel BANCEL

P PERSONNELS

EXAMENS

NOR : MENE000421A
RLR : 723-3b

ARRÊTÉ DU 28-2-2000
JO DU 7-3-2000

MEN
DESCO A10

Unité de spécialisation 3 du CAPSAIS - année 2000-2001

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 28 février 2000, une session d'examen en vue de l'obtention de l'unité de spécialisation 3 du certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires sera ouverte du 1er septembre 2000 au 30 juin 2001 inclus.

Il appartient aux recteurs des académies de Paris, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de la Réunion, et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, d'informer les candidats à cette unité de spécialisation des

dates limites du dépôt des candidatures qui devront parvenir aux inspections académiques entre le 2 juin et le 31 juillet 2000 inclus.

Les candidats à cette épreuve devront obligatoirement présenter une attestation de réussite aux épreuves des unités de spécialisation 1 et 2 qui leur sera délivrée par le recteur du centre d'examen où ils ont subi ces épreuves.

Il est rappelé que les bénéficiaires de l'admissibilité au titre des années antérieures, en application de l'article 10 de l'arrêté du 25 avril 1997, relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires, sont admis à concourir. Ils devront donc déposer leur candidature dans les conditions précitées.

CONCOURS

NOR : MENA0000655A
RLR : 627-4

ARRÊTÉ DU 15-3-2000

MEN
DPATE C4

M Médecins de l'éducation nationale - année 2000

Vu directive n° 93-16 CEE du 5-4-1993 ; L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 91-1195 du 27-11-1991 mod. ; D. n° 92-1246 du 30-11-1992 compl. par D. n° 96-84 du 29-1-1996 ; A. du 28-10-1993 relatif à art. 4 de D. n° 91-1195 du 27-11-1991 mod. ; A. du 22-9-1999

Article 1 - L'épreuve n° 2 du concours de médecins externe sur épreuves (article 4-1b) relative à l'étude de dossier portant sur un cas concret (coefficient 4), organisée au titre de l'année 2000, le 1er février 2000, est annulée.

Article 2 - L'épreuve mentionnée à l'article premier sera organisée par les académies et centres d'écrit suivants : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Corse, Dijon, Grenoble, Guadeloupe, Guyane, Lille, Limoges, Lyon, Martinique, Montpellier,

Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Réunion, Rouen, Strasbourg, Toulouse et Tunis.

Article 3 - L'horaire de l'épreuve est fixé ainsi qu'il suit : **mercredi 3 mai 2000, de 9 h à 13 h.**

Article 4 - Seuls les candidats inscrits au concours seront à nouveau convoqués. Les convocations seront établies par les académies susmentionnées pour chaque candidat à titre individuel et transmises par envoi recommandé.

Article 5 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 mars 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation,

La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

M OUVEMENT DU PERSONNEL

ADMISSIONS À LA RETRAITE

NOR : MENI9901653A
NOR : MENI9902235A
NOR : MENI9902700A

ARRÊTÉS DU 23-7-1999 (JO DU 1-8-1999),
DU 29-10-1999 (JO DU 9-11-1999),
DU 9-12-1999 (JO DU 17-12-1999)

MEN
IG

GEN

A. du 23-7-1999

NOR : MENI9901653A

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 23 juillet 1999, M. Ricaud-Dussarget Paul, inspecteur général de l'éducation nationale, est admis, sur sa demande, pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 16 avril 2000.

A. du 29-10-1999

NOR : MENI9902235A

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 29 octobre 1999, Mme Bardeau Marie-Françoise, inspectrice générale de l'éducation nationale, bénéficiant d'un congé de fin

d'activité à compter du 1er octobre 1999 jusqu'au 31 mars 2000, est admise à faire valoir d'office, pour ancienneté d'âge et de services, ses droits à une pension de retraite à compter du 29 mars 2000.

A. du 9-12-1999

NOR : MENI9902700A

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 9 décembre 1999, les inspecteurs généraux de l'éducation nationale dont les noms suivent, sont admis, par limite d'âge, à faire valoir leurs droits à une pension de retraite :

- M. Halff (Philippe, Bruno), à compter du 19 juin 2000 ;

- M. Pessel André, à compter du 25 mars 2000.

M. Halff et M. Pessel sont autorisés à poursuivre leurs activités par nécessité de service jusqu'au 31 juillet 2000.

NOMINATION

NOR : MENA0000478A

ARRÊTÉ DU 9-12-1999
JO DU 7-3-2000

MEN
DPATE B1

S ecrétaire générale de l'INRP

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, en date du 9 décembre 1999, Mme Muller Martine, attachée principale d'administration scolaire et

universitaire de 2ème classe, précédemment affectée au rectorat de l'académie de Lyon, est, à compter du 15 novembre 1999, nommée et détachée dans l'emploi de secrétaire général de l'Institut national de recherche pédagogique.

NOMINATION	NOR : MENA0000645A	ARRÊTÉ DU 15-3-2000	MEN DPATE B2
------------	--------------------	---------------------	-----------------

DAFCO de l'académie de Reims

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 15 mars 2000, M. Ledoux Jean-Yves,

professeur certifié, est nommé délégué académique à la formation continue (DAFCO) de l'académie de Reims, à compter du 1er février 2000.

NOMINATIONS	NOR : MENA0000341A	ARRÊTÉ DU 15-3-2000	MEN DPATE B2
-------------	--------------------	---------------------	-----------------

Commission administrative paritaire nationale des IA-IPR

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 15 mars 2000, sont nommés membres de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux pour une durée de trois ans à compter du 1er mars 2000 :

1 - En qualité de membres de l'administration

Titulaires

- Mme Gille Béatrice, directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, présidente

- M. Marois William, recteur de l'académie de Rennes

- M. Cuisinier Jean-François, chef de service, adjoint à la directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

- M. Borne Dominique, inspecteur général de l'éducation nationale

- Mme Le Guen Martine, sous-directrice des actions éducatives et de la formation des enseignants à la direction de l'enseignement scolaire

Suppléants

- Mme Manin Aleth, rectrice de l'académie de Besançon

- Mme Duchène Françoise, inspectrice générale de l'éducation nationale

- M. Guérin Yves, inspecteur général de

l'éducation nationale

- M. Thévenet Serge, chargé de la sous-direction des personnels d'encadrement à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

- M. Pressac Jean-Pierre, chef du bureau des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale

2 - En qualité de représentants élus du personnel

Titulaires hors classe

- M. Dofal Michel (SANIPR-SNIA-SNCTA)

- M. Margerit Noël (SANIPR-SNIA-SNCTA)

Titulaires classe normale

- M. Charriez Jean-Marie (SANIPR-SNIA-SNCTA)

- M. Titeux Pascal (SANIPR-SNIA-SNCTA)

- M. Prosperini Robert (SNIPRIA-SNPI-EN fsu)

Suppléants hors classe

- M. Le Bellegard Michel (SANIPR-SNIA-SNCTA)

- Mme Zeisler Marie-Claude (SANIPR-SNIA-SNCTA)

Suppléants classe normale

- Mme Voisin Annick (SANIPR-SNIA-SNCTA)

- M. Berthezene Alain (SANIPR-SNIA-SNCTA)

- Mme Boissou Françoise (SNIPRIA-SNPI-EN fsu).

Annexe

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES INSPECTEURS D'ACADÉMIE-INSPECTEURS PÉDAGOGIQUES RÉGIONAUX
SCRUTIN DU 10 DÉCEMBRE 1999

Le vendredi 10 décembre 1999 à 14 h 30 s'est réuni le bureau chargé de procéder au recensement et au dépouillement des votes émis par les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, en vue de l'élection de leurs représentants à la commission administrative paritaire nationale.

Le bureau était présidé par :

- Jean-François Cuisinier, chef de service adjoint à la directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, assisté de :
- Jean-Pierre Pressac, chef du bureau DPATE B2, secrétaire
- Michel Dofal, délégué de la la liste SANIPR-SNIA-SNCTA
- Alain Hebert, délégué de la liste SNPRIA-SNPI-EN fsu
- Jean-Claude Morin, délégué de la liste SGEN-CFDT
- Jean-Claude Queminn, délégué de la liste SIEN-FEN.

Les résultats ont été les suivants :

INSCRITS :	1 076
VOTANTS :	840
VOTES BLANCS OU NULS :	43
Blancs :	23
Nuls :	20
SUFFRAGES EXPRIMÉS :	797
Suffrages obtenus par la liste SANIPR-SNIA-SNCTA :	523
Suffrages obtenus par la liste SNPRIA-SNPI-EN fsu :	157
Suffrages obtenus par la liste SGEN-CFDT :	36
Suffrages obtenus par la liste SIEN-FEN :	81

Sont proclamés élus :

Titulaires hors classe

- M. Dofal Michel (SANIPR-SNIA-SNCTA)
- M. Margerit Noël (SANIPR-SNIA-SNCTA)

Titulaires classe normale

- M. Charriez Jean-Marie (SANIPR-SNIA-SNCTA)
- M. Titeux Pascal (SANIPR-SNIA-SNCTA)
- M. Prosperini Robert (SNIPRIA-SNPI-EN fsu)

Suppléants hors classe

- M. Le Bellegard Michel (SANIPR-SNIA-SNCTA)
- Mme Zeisler Marie-Claude (SANIPR-SNIA-SNCTA)

Suppléants classe normale

- Mme Voisin Annick (SANIPR-SNIA-SNCTA)
- M. Berthezene Alain (SANIPR-SNIA-SNCTA)
- Mme Boissou Françoise (SNIPRIA-SNPI-EN fsu)

NOMINATIONS

NOR : MENA0000679A

ARRÊTÉ DU 16-3-2000

MEN
DPATE A3

Comité central d'hygiène et de sécurité du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

*Vu D. n° 82-453 du 28-5-1982 mod., not. art. 42 ;
A. du 3-10-1994 ; A. du 19-8-1998 ; A. du 21-10-1998 ;
modifications apportées à cette liste par la FEN
et la FSU*

Article 1 - L'article 2 de l'arrêté du 21 octobre 1998 susvisé, fixant la liste nominative des représentants du personnel au comité central d'hygiène et de sécurité du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé d'assister le comité technique paritaire ministériel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche créé par l'arrêté du 6 mai 1994, est modifié ainsi qu'il suit :

Fédération de l'éducation nationale (FEN)

Représentants suppléants

Au lieu de : Mme Marfain Myriam, A&I - FEN, 6, rue de Rémusat, 31000 Toulouse,

lire : M. Mesnier Philippe, FEN, Administration et intendance, 22 bis, rue de Paradis, 75010 Paris

Fédération syndicale unitaire (FSU)

Représentants titulaires

Au lieu de : M. Grosmann Michel, SNE Sup - FSU, ENSP.S université Louis Pasteur, 67000 Strasbourg,

lire : Mme Luiggi Marie-Catherine, FSU, université de Toulon, avenue de l'Université, 83130 La Garde

Représentants suppléants

Au lieu de : Mme Luiggi Marie-Catherine,

lire : M. Grosmann Michel.

Le reste sans changement.

Article 2 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Fait à Paris, le 16 mars 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie
et par délégation,

La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

I NFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCES
DE POSTES

NOR : MENA0000644V

AVIS DU 15-3-2000

MEN
DPATE B3

P roviseurs vie scolaire

■ Les emplois de proviseur vie scolaire auprès

des recteurs des académies suivantes sont vacants ou susceptibles de l'être à compter de la rentrée scolaire 2000.

ACADÉMIE	ADRESSE DU RECTORAT
Besançon	10 bis, rue de la Convention, 25003 Besançon cedex
Bordeaux	5, rue J. de Carayon Latour, BP 935, 33060 Bordeaux cedex 1
Créteil	4, rue Georges Enesco, 94010 Créteil cedex
Dijon	51, rue Monge, BP 1516, 21033 Dijon cedex
Limoges	13, rue François Chénieux, 87031 Limoges cedex
Nantes	4, chemin de la Houssinière, BP 972, 44326 Nantes cedex 03
Nice	53, avenue Cap de Croix, 06181 Nice cedex 02
Orléans-Tours	21, rue Saint-Étienne, 45043 Orléans cedex 1
Paris	47, rue des Écoles, 75230 Paris cedex 05
Poitiers	5, cité de la Traverse, BP 625, 86022 Poitiers cedex
Reims	1, rue Navier, 51082 Reims cedex
Réunion	24, avenue Georges Brassens, 97702 Saint-Denis Messagerie cedex
Toulouse	Place Saint-Jacques, 31073 Toulouse cedex

Profil de l'emploi ou missions

Conseiller du recteur, le proviseur vie scolaire est un relais entre le recteur, ses services et les établissements. Il accomplit sa mission en liaison avec l'inspection générale de l'éducation nationale.

Il a pour mission de contribuer à l'animation de l'équipe académique de vie scolaire. Il participe activement au renouvellement et au suivi des projets d'établissement pour l'ensemble de l'académie.

Son action s'exerce dans trois directions essentielles :

- en liaison avec l'inspecteur pédagogique régional, information du recteur sur le fonc-

tionnement des établissements (analyse du fonctionnement des établissements, suivi des actions...);

- coordination au bénéfice des établissements de l'action des différents services en vue de lui donner un maximum de cohérence, animation de la vie lycéenne ;

- participation à la formation des personnels de direction et conseil en matière de gestion des publics difficiles.

Le proviseur vie scolaire doit être un professionnel expérimenté ayant une solide expérience de chef d'établissement. Cette fonction requiert des qualités d'organisation, d'initiative et de communication, un sens aigu de la diplomatie

et une grande disponibilité.

Les candidatures seront adressées dans un délai de 15 jours suivant la date de la présente publication par la voie hiérarchique avec un curriculum vitae :

- aux recteurs concernés

- à monsieur l'inspecteur général de l'éducation nationale, doyen du groupe établissements et vie scolaire, 82, rue de Lille 75007 Paris
- au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, bureau DPATE B3, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

VACANCE
D'EMPLOI

NOR : MENA0000327V

AVIS DU 8-3-2000
JO DU 8-3-2000

MEN
DPATE B1

Secrétaire général du CEREQ

■ L'emploi de secrétaire général du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) est susceptible d'être vacant.

Le CEREQ est un établissement public administratif traitant de la relation emploi-formation, sous double tutelle du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, et du ministre de l'emploi et de la solidarité. Organisé autour de 4 départements d'études et recherche et de plusieurs services fonctionnels, il compte 120 personnes à son siège marseillais et 160 en y incluant le personnel de ses 17 centres associés répartis sur l'ensemble du territoire national.

Attributions du secrétaire général

Les fonctions du secrétaire général s'organisent autour de sa mission principale qui est la participation à la direction de l'établissement à son plus haut niveau, à la fois en traduisant ses orientations de travail en termes d'enjeux de GRH et de gestion financière et, en retour, en permettant la prise en compte dans ces orientations d'un ensemble de contraintes administratives et financières. Pour cela :

- il dirige l'activité de plusieurs bureaux : gestion du personnel, formation continue, logistique, affaires financières ;
- il assure de manière privilégiée les relations de travail et les négociations avec les autorités de tutelle sur les questions financières et de gestion du personnel ;
- il assure une mission d'assistance et d'appui auprès des départements d'études du CEREQ ou des centres associés : mise en place de leurs budgets, évolution professionnelle des agents, montage de dossiers administratifs ou financiers avec une diversité de partenaires, y compris internationaux... ;

- il contribue à élaborer la politique de ressources humaines de l'établissement et organise sa mise en œuvre dans toutes ses dimensions : mobilité, formation, développement, échanges, préparation de conventions avec d'autres organismes... Cet emploi doté de l'échelonnement indiciaire 801 (groupe hors échelle A brut) est ouvert aux fonctionnaires ayant accompli au moins huit années de service public, dont au moins quatre en qualité de titulaire dans un corps classé en catégorie A.

Profil recherché

Le candidat devra réunir les principales caractéristiques suivantes :

- une très bonne connaissance du milieu des études et de la recherche permettant d'en saisir les exigences particulières à des fins de dialogue, conseil, appui et assistance les plus adaptés à ce type d'unités comme aux unités administratives et gestionnaires ;
- une capacité d'encadrement et d'animation d'un service et, dans le même temps, une capacité à se situer du point de vue des intérêts généraux et collectifs de l'établissement et à participer à la construction de ses orientations de fond ;
- un intérêt manifeste et une expérience affirmée pour la conduite de projets dans les domaines du management, de la gestion des ressources humaines et des systèmes d'information dans un univers administratif ;
- des qualités relationnelles permettant de nouer des relations de confiance en interne comme avec les interlocuteurs externes de l'établissement, d'engager des négociations au nom de celui-ci à un niveau élevé ;
- une expérience administrative affirmée permettant de connaître et maîtriser les règles

administratives et financières et de les utiliser dans le cadre d'un établissement public autonome ;
- la connaissance de une ou plusieurs langues étrangères (anglais, espagnol, allemand...) sera appréciée.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie,

direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures devra être expédié directement au bureau DPATE B1, 142, rue du Bac, 75007 Paris ainsi qu'au directeur du CEREQ, 10, place de la Joliette, BP 176, 13474 Marseille cedex 02, tél. 04 91 13 28 28, fax 04 91 13 28 80.

VACANCE DE POSTE	NOR : MENA0000542V	AVIS DU 11-3-2000 JO DU 11-3-2000	MEN DPATE B1
---------------------	--------------------	--------------------------------------	-----------------

Directeur du CROUS d'Orléans-Tours

■ L'emploi de directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours (groupe I) sera vacant à compter du 4 septembre 2000.

Cet emploi doté de l'échelonnement indiciaire 841-HEA brut est ouvert :

- aux administrateurs civils titularisés en cette qualité depuis quatre ans au moins ;
- aux fonctionnaires titulaires justifiant d'un moins huit années de services effectifs dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi classé dans la catégorie A dont l'indice terminal est égal ou supérieur à l'indice brut 985 et qui ont atteint l'indice brut 728 ;
- aux sous-directeurs du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ayant exercé cette fonction pendant un an au moins ;
- aux directeurs de centre local des œuvres

universitaires et scolaires ayant exercé leurs fonctions pendant cinq ans au moins.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique, **dans les 15 jours** à compter de la date de publication au Journal officiel, au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures devra être expédié directement au bureau DPATE B1, 142, rue du Bac, 75007 Paris ainsi qu'à madame la rectrice de l'académie d'Orléans-Tours, 21, rue Saint-Étienne, 45043 Orléans cedex 1, tél. 02 38 79 38 79, télécopie 02 38 62 41 79 et à monsieur le directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, 69, quai d'Orsay, 75340 Paris cedex 07, tél. 01 44 18 53 00, télécopie 01 45 55 48 49.

VACANCE DE POSTE	NOR : MENA0000543V	AVIS DU 11-3-2000 JO DU 11-3-2000	MEN DPATE B1
---------------------	--------------------	--------------------------------------	-----------------

Directeur du CROUS de Nancy-Metz

■ L'emploi de directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nancy-Metz (groupe I) sera vacant à compter du 1er octobre 2000.

Cet emploi doté de l'échelonnement indiciaire 841-HEA brut est ouvert :

- aux administrateurs civils titularisés en cette

qualité depuis quatre ans au moins ;

- aux fonctionnaires titulaires justifiant d'un moins huit années de services effectifs dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi classé dans la catégorie A dont l'indice terminal est égal ou supérieur à l'indice brut 985 et qui ont atteint l'indice brut 728 ;
- aux sous-directeurs du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ayant

exercé cette fonction pendant un an au moins ;
- aux directeurs de centre local des œuvres universitaires et scolaires ayant exercé leurs fonctions pendant cinq ans au moins.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique dans les 15 jours à compter de la publication au Journal officiel de la République française au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels

d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures devra être expédié directement au bureau DPATE B1, 142, rue du Bac, 75007 Paris ainsi qu'à monsieur le recteur de l'académie de Nancy-Metz, 2, rue Philippe de Gueldes, CO n °13, 54035 Nancy cedex, tél. 03 83 44 20 20, télécopie 03 83 86 23 01 et à monsieur le directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, 69, quai d'Orsay, 75340 Paris cedex 07, tél. 01 44 18 53 00.

VACANCES
DE POSTES

NOR : MENA0000605V

AVIS DU 15-3-2000

MEN
DPATE C1

Techniciens de l'éducation nationale - rentrée 2000

ACADÉMIES	NOMBRE DE POSTES PAR SPÉCIALITÉ	IMPLANTATION
Aix-Marseille	1 IBA	Rectorat
Amiens	5 IBA	Rectorat Lycée P. Langevin - Beauvais Lycée P. de la Ramée - Saint-Quentin Lycée Léonard de Vinci - Soissons Lycée J. Calvin - Noyon
Besançon	1 ACV 3 IBA	Rectorat Rectorat (secteur Vesoul) Rectorat (secteur Lons-le-Saunier) Rectorat (secteur Besançon)
Créteil	3 IBA	Rectorat (secteur Seine-Saint-Denis) Rectorat (secteur Seine-Saint-Denis) Rectorat (secteur Seine-Saint-Denis)
Dijon	2 IBA	Lycée Carnot - Dijon En cours d'implantation
Grenoble	1 RC	Rectorat
Lille	2 IBA	En cours d'implantation
Lyon	1 RC 1 IBA	Rectorat Rectorat
Nancy-Metz	1 IBA	Rectorat
Nantes	2 ACV	Rectorat Rectorat
Paris	3 RC 1 ETE	Lycée Janson de Sailly (16ème) EMOP du lycée Chennevière-Malézieux (12ème) EMOP du collège P. Mendès France (20ème) EMOP du lycée Rabelais (18ème)

ACADÉMIES	NOMBRE DE POSTES PAR SPÉCIALITÉ	IMPLANTATION
Paris (suite)	3 ACV 4 IBA	EMOP du collège Modigliani (15ème) EMOP du lycée Montaigne (6ème) EMOP du collège C. Claudel (13ème) EMOP du collège Couperin (4ème) Rectorat Rectorat Rectorat
Poitiers	3 IBA	Rectorat IA de Niort CDDP de la Rochelle
Rennes	1 RC 2 IBA	Rectorat Rectorat Rectorat
Toulouse	1 RC 3 IBA	En cours d'implantation En cours d'implantation
Versailles	2 RC 3 IBA	En cours d'implantation En cours d'implantation
Nouvelle-Calédonie	1	En cours d'implantation
Mayotte	3 IBA	Vice-rectorat

Les informations relatives à la spécialité et (ou) à l'implantation des postes des académies de Dijon, Lille, Toulouse, Versailles et la Nouvelle-Calédonie seront portées à la connaissance des agents sur le serveur EDUTEL postérieurement à cette publication.

Les techniciens de l'éducation nationale désirant obtenir un changement d'affectation ne sont pas tenus de limiter leurs vœux aux seuls

postes publiés. Ils peuvent également solliciter tout poste dans une académie.

La date limite de réception des demandes de mutation à l'administration centrale (bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service et des personnels sociaux et de santé DPATE CI) est fixée au **14 avril 2000** (cf. note de service n° 99-203 du 8 décembre 1999, B.O. hors-série n° 11 du 16 décembre 1999).

VACANCE DE POSTE

NOR : MENP0000611V

AVIS DU 15-3-2000

MEN DPE C6

Poste à l'École nationale de la météorologie

■ Météo-France, établissement public administratif sous la tutelle du ministère chargé des transports, recrute pour l'École nationale de la météorologie, implantée à Toulouse, un professeur certifié d'anglais. Ce poste sera pourvu par voie de détachement à effet du 1er septembre 2000.

L'École nationale de la météorologie est l'organisme de formation des personnels techniques de Météo-France. Elle organise les

cycles de formation initiale des ingénieurs de la météorologie et des techniciens supérieurs en météorologie. Elle est également chargée de la formation des spécialistes météorologiques des armées.

Le candidat retenu sera amené à dispenser un enseignement d'anglais général et scientifique. Une expérience en école d'ingénieurs ou dans un établissement d'enseignement supérieur est souhaitée, ainsi qu'une bonne connaissance des techniques modernes d'enseignement des langues vivantes.

Ce poste nécessite le goût du travail en équipe, de

l'innovation pédagogique ainsi qu'une grande adaptabilité.

Les candidatures assorties d'un curriculum vitae détaillé seront adressées dans un délai de

trois semaines à dater de la présente publication à monsieur le directeur de l'École nationale de la météorologie, 42, avenue Gaspard Coriolis, 31057 Toulouse cedex 1.

AVIS
DE CONCOURS

NOR : MENA0000561V

AVIS DU 15-3-2000

MEN - DPATE C1
MCC

Chargés d'études documentaires au ministère de la culture et de la communication

Concours interne et externe

Sous réserve des dispositions d'arrêtés interministériels qui seront publiés au Journal officiel de la République française.

Date et lieu de l'épreuve écrite de pré-admissibilité (concours externe) : le 27 juin 2000 à Paris et dans les centres d'examen en région.

Date et lieu des épreuves écrites d'admissibilité (concours interne et externe) : 5 et 6 septembre 2000 à Paris et dans les centres d'examen en région.

Retrait des dossiers de candidature : du 20 mars au 14 avril 2000, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi, (joindre une enveloppe de format 22,9 cm x 32,4 cm, pour les demandes par courrier, timbrée à 11,50 F).

Retour des dossiers : jusqu'au 28 avril 2000, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

Toute demande de dossier hors délai, tout dossier incomplet déposé ou posté hors délai, ne pourra être pris en considération.

Emplois à pourvoir

- concours interne : 20 postes.

- concours externe : 10 postes.

Conditions de candidature

Concours interne : ouvert jusqu'au 20 mars 2002, sans limite d'âge aux fonctionnaires et agents non-titulaires exerçant ou concourant directement à des fonctions similaires au sein des ministères chargés de l'éducation nationale et de la culture et des établissements publics qui en dépendent et justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de 4 ans de services publics.

Concours externe : ouvert aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, âgés de 35 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours, titulaires (ou susceptibles d'en justifier la possession avant le 31 décembre de l'année du concours) d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'un diplôme reconnu équivalent.

Renseignements : ministère de la culture et de la communication, direction du personnel et des affaires sociales, bureau des concours, 4, rue de la Banque, 75002 Paris, tél. 01 40 15 82 33 et 01 40 15 85 71, serveur vocal : 01 40 15 81 92, minitel : 36 13 DIALOGUES, Internet : <http://www.culture.fr>, rubrique infos pratiques, concours. Accueil sur place du lundi au vendredi de 13 h 00 à 17 h 00.

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

Émissions télévisées* prévues sur "La Cinquième"
du 3 au 7 avril 2000

LUNDI 3 AVRIL

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (*collèges*) : Imagerie d'histoire. Cette série propose : **La mort de Bara**

Sous la III^{ème} et la IV^{ème} République, le petit Bara, mort en 1793, au cours des guerres de Vendée, est présenté aux jeunes écoliers comme l'image même du sacrifice patriotique, de l'héroïsme révolutionnaire. Après une enquête en Vendée auprès des historiens spécialistes des guerres civiles de la Révolution française, on apprend que Bara est bien mort au combat, mais que l'anecdote de son héroïsme est un mythe forgé de toute pièce, d'abord par son chef, et ensuite par Robespierre lui-même, qui avait besoin de héros pour fortifier les valeurs de la République naissante.

MARDI 4 AVRIL

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (*collèges - lycées*) : Faits d'architecture. Cette série propose : **Le ministère des finances**

Le ministère des finances pourrait se résumer à une barre accrochée au front de Seine et inscrite dans le quartier de Bercy, ce serait oublier les autres bâtiments qui l'environnent jusqu'en bordure des voies de chemins de fer de la gare de Lyon à Paris. Pour l'un des ministères les plus importants, les architectes Borja Huilobro et Paul Chemetov ont conçu une architecture assise dans sa symbolique de gardienne et de gestionnaire des fonds publics, une architecture qui dialogue avec celle du Palais omnisports de Bercy, ou celle de la Bibliothèque nationale de France. Le ministère des finances s'impose comme une force tranquille toute en monumentalité horizontale ce qui n'empêche pas le luxe discret de ses aménagements intérieurs.

JEUDI 6 AVRIL

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (*collèges - lycées*) : Villes en limites. Cette série propose : **New-York 96 rue et au-delà**

L'espace urbain peut sembler uniforme, il est pourtant traversé de limites inscrites dans le paysage de la ville et le vécu des habitants. Au cours de chacune de ses émissions, cette nouvelle série propose de partir à la recherche des limites dans l'espace urbain d'une métropole du monde, une nouvelle façon de lire la ville. Ainsi à New-York, au nord de la 96^e rue, Manhattan devient Harlem. La rue marque la frontière traditionnelle entre la ville blanche et la ville noire. Pourtant Harlem n'est pas le quartier du crime et de la toxicomanie, des centaines de milliers d'habitants y coulent des jours paisibles. C'est vers le nord de Harlem que se concentrent désormais les habitants les plus démunis.

VENDREDI 7 AVRIL

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (*lycées*) : Les trente dernières. Cette série propose : **La secousse ouvrière**

La société française a subi des mutations considérables depuis la fin des années 1960. Au cours de treize épisodes, cette série soumet un montage d'archives à l'analyse du sociologue Philippe Bataille, afin qu'il y décèle les lignes de force de la société du XXI^{ème} siècle qui se dessine. Au long de ces trente dernières années, la classe ouvrière a perdu sa place centrale dans la société française. Avec l'effondrement de l'industrie lourde, la fermeture des usines, la robotisation... C'est toute une culture, une identité qui a éclaté, laissant la place à de nouvelles formes de conditions ouvrières, de nouvelles figures de la contestation sociale... éclatées elles aussi.

* Ces émissions sont libres de droits pour l'usage en classe.

N.B. : Des informations complémentaires se trouvent sur le 36 15 CNDP. Les guides pédagogiques des émissions sont disponibles sur Internet : www.cndp.fr site Savoirs Collège, rubrique Galilée.